



Résultats du 2^{ème} trimestre

La reprise se poursuit avec une activité supérieure de 6% au budget et un résultat d'exploitation de 133 millions €, supérieur au budget de 235 millions € et proche de 2019. Le résultat net reste négatif de 48 millions € en raison des dettes à rembourser.

Le Cargo reste dynamique et résiste bien. Le passage est inférieur de 12% à 2019 en ligne avec la capacité mais plus dynamique que les prévisions budgétaires.

Mais nous payons la dépréciation de l'€ par rapport au \$ et le prix du carburant est 82% supérieur aux prévisions budgétaires. À ce stade, l'augmentation des coûts a été répercutée sur les prix des billets. Les réservations en septembre et octobre sont plutôt bonnes.

Les charges sociales URSSAF/Agirc ARRCO sont reportées sur 5 ans



La direction insiste sur l'augmentation du carburant et nous sommes inquiets que l'APLD devienne un outil de régulation et compense ces surcoûts, alors que nous sommes une industrie saisonnière. La Direction Générale explique avoir la même vision que nous sur ce sujet : l'APLD doit être mobilisé face à une sous activité subie et due à un facteur externe à l'entreprise. Les opérationnels ont passé l'été à 0%. Chaque Direction est regardée. Par ailleurs le message gouvernemental de « la fin du quoi qu'il en coûte » rappelle que l'APLD ne peut être utilisé de manière continue et récurrente.

Le cours de l'action AF-KLM reflète les inquiétudes des analystes économiques d'un ralentissement économique, en raison des résultats de la classe Affaires business et du carburant élevé. L'environnement reste plus compliqué qu'anticipé.

Accord volontariat escales

Comme expliqué dans notre tract, **Fin de la menace de licenciements** (cliquer pour le lire), le PSE n'est plus un risque mais bascule sur du volontariat.



L'accord de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPPE), signé en janvier 2020 par la CFE-CGC, ne garantissait la protection de l'emploi que jusqu'au 31/12/2022. L'objectif se rapprochant donc que la menace de la rupture de l'accord des accords de Court Courrier : 83 personnes étaient menacées en licenciant à la fin de l'année. La CFE-CGC s'est mobilisée pour éviter ce scénario. Nous le faisons à travers le Pacte Passions, Adaptation, Croissance, Transition, Emplois qui renforce les dispositifs de la CFEPP et l'accord RSC (rupture conventionnelle collective) pour le Court Courrier. La menace de licenciement est supprimée.

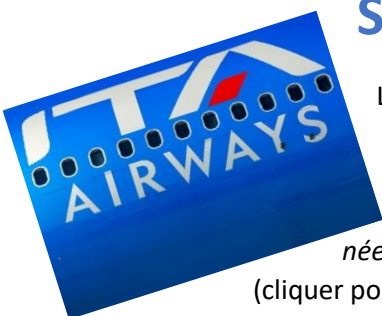
Par la signature de ces 2 accords, la CFE-CGC renouvelle la protection et la garantie de l'emploi pour TOUS les salariés de l'entreprise et seul le volontariat sera appliqué pour les départs et les mobilités.

En signant cet accord, nous garantissons :

- les compétences des salariés menacés ou menacées liées à une mobilité professionnelle, PDAI, BOPPC, B-Campagne, DP
- l'absence de licenciement sur le licenciement des salariés (Passivité)
- une stabilisation des métiers des 3 prochaines années
- des outils pour l'accompagnement des salariés dans leur Parcours, leur Carrière et leur Emploi
- un appel au Court Courrier, la mise en place d'un Troupe Partiel Adh ou la mobilité ou TRAC

CFE-CGC Air France
Rue de la République - 92000 Nanterre
Tél : 01 47 34 00 00 - www.cfcgcairfrance.fr

Scoop Presse



La presse nous informe que le « *ministère italien de l'Economie et des Finances a finalement choisi d'ouvrir des négociations exclusives portant sur le transfert du contrôle de la compagnie aérienne nationale ITA Airways avec le consortium formé par le fonds américain Certares, la compagnie aérienne américaine Delta Air Lines et son homologue franco-néerlandaise Air France-KLM.* ». Pour en savoir plus, vous pouvez vous référer à la **PRESSE** (cliquer pour lire). La Direction n'a pas communiqué pour l'instant.

